

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

## AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L'accord interprofessionnel relatif au financement des actions de promotion, communication, actions de recherche et développement, expérimentation, et autres actions d'intérêt général pour la filière française des oléagineux et des protéagineux pour les campagnes 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 est étendu par arrêté du 30 juin 2015 publié au JORF n°0157 du 9 juillet 2015.

INTERPROFESSION DES OLEAGINEUX ET DES PROTEAGINEUX (IOP)

**Accord interprofessionnel relatif au financement des  
actions de promotion, communication,  
actions de recherche et développement, expérimentation, et  
autres actions d'intérêt général pour la filière française des oléagineux et des protéagineux.  
Campagnes 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.**

Vu la décision de l'Assemblée Générale du 5 mai 2015, il est demandé, dans les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires relatifs aux organisations interprofessionnelles agricoles, qu'une cotisation soit prélevée par L'INTERPROFESSION DES OLEAGINEUX ET DES PROTEAGINEUX (IOP) sur toutes les quantités de graines de colza, tournesol, soja, lin oléagineux, pois protéagineux, féverole et lupin collectées et mises en marché au cours des campagnes 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 :

- Un montant hors TVA de
  - o 3,05 €/T de colza,
  - o 3,25 € / T de tournesol, de soja et de lin oléagineux,
  - o 1,61 €/T de pois protéagineux, féverole et lupin,pour les campagnes 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 sera prélevé auprès des producteurs d'oléagineux et de protéagineux par les organismes collecteurs puis versés sur appel de L'INTERPROFESSION DES OLEAGINEUX ET DES PROTEAGINEUX (IOP).
- Un montant de 0,15 € / T hors TVA de colza, de tournesol, de soja et de lin oléagineux transformée et utilisée en France, au titre des campagnes 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 sera versé par les transformateurs et utilisateurs de graines oléagineuses, sur appel de L'INTERPROFESSION DES OLEAGINEUX ET DES PROTEAGINEUX (IOP).
- Un montant de 0,30 € / T hors TVA, au titre des campagnes 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 sera versé par les organismes collecteurs, premiers acheteurs de pois, féveroles et lupins sur appel de L'INTERPROFESSION DES OLÉAGINEUX ET DES PROTÉAGINEUX (IOP).

Le produit des cotisations sera affecté au financement d'actions d'intérêt général menées en faveur du secteur des oléagineux et des protéagineux dans les conditions suivantes :

La cotisation « producteurs » sera affectée à proportion de :

- 0,65 € / T d'oléagineux et 0,05 € / T de protéagineux au financement des actions de « promotion-communication », « études économiques », « qualité-sécurité » et « recherche de nouveaux débouchés » menées par L'INTERPROFESSION DES OLÉAGINEUX ET DES PROTÉAGINEUX (annexe 1 au présent accord).
- 1,65 € / T de colza, 1,85 € / T de tournesol, de soja et de lin oléagineux et 0,96 € / T de protéagineux au programme d'actions de recherche, expérimentation et développement en



faveur des producteurs d'oléagineux et de protéagineux dont la réalisation est confiée au CETIOM (annexe 2 au présent accord).

- 0,75 € / T d'oléagineux et 0,60 € / T de protéagineux pour le financement des actions ou programmes cadres présentant un caractère d'intérêt général pour le secteur des oléagineux et des protéagineux menés auprès d'entreprises ou organismes porteurs de projets et mis en œuvre par SOFIPROTEOL dans le cadre du mandat de gestions du Fonds d'actions stratégiques des oléo-protéagineux (FASO) (annexe 3 au présent accord).

La cotisation « utilisateurs » d'oléagineux de 0,15 € / T d'oléagineux et la cotisation « collecteurs » de 0,30 € / T de protéagineux seront affectées en totalité au financement des actions « études économiques », « qualité-sécurité » et « recherches de nouveaux débouchés » conduites par L'INTERPROFESSION DES OLÉAGINEUX ET DES PROTÉAGINEUX (IOP).

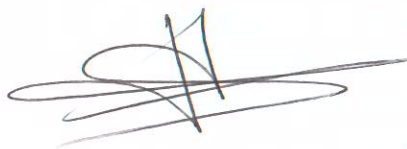
En cas de non-déclaration à L'INTERPROFESSION DES OLÉAGINEUX ET DES PROTÉAGINEUX (IOP) des quantités de graines commercialisées, collectées et transformées ou utilisées, L'INTERPROFESSION DES OLÉAGINEUX ET DES PROTÉAGINEUX (IOP) est autorisée, après mise en demeure restée infructueuse au terme d'un délai d'un mois à procéder à une évaluation d'office du montant des cotisations à prélever sur la base des quantités de graines commercialisées, transformées et utilisées d'une part, et des informations statistiques fournies par les familles professionnelles d'autre part.

A Paris, le 5 mai 2015

Pour le premier collègue

Le Président

Jacques SIRET



Pour le deuxième collègue

Le Vice-Président

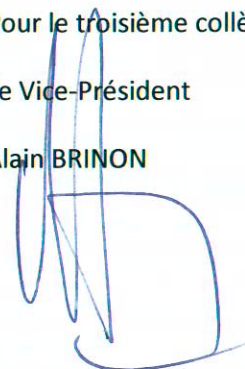
Christian PEES



Pour le troisième collègue

Le Vice-Président

Alain BRINON



**Annexe 1 : Coût prévisionnel des actions conduites par l'Interprofession des Oléagineux et des Protéagineux (2015-2017)**

<b>K€</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Fonctionnement	882	905	928
Promotion / Communication	1 575	1 616	1 657
Animation technique	945	969	994
Non-alimentaire	164	168	172
Alimentation Humaine	328	336	345
Qualité / Normalisation	680	698	715
Alimentation animale	246	252	258
Création variétale	377	386	396
Bio	33	34	34
Diversification	252	258	265
Études économiques	504	516	530
<b>TOTAL</b>	<b>6 299</b>	<b>6 462</b>	<b>6 627</b>

## Annexe 2 : Financement des actions du CETIOM (2015-2017)

K€	2014 (P)	2015 (B)	2 016	2017
A1 - Analyse du contexte	322	549	590	550
A2-Connaissance des systèmes de cultures	490	466	506	505
A3-Expertise et débat public	278	473	337	300
<b>TOTAL A</b>	<b>1 089</b>	<b>1 489</b>	<b>1 433</b>	<b>1 355</b>
B1-Adaptation du matériel végétal	813	1 274	1 012	1 011
B2-Connaissance et contrôle des bioagresseurs	388	395	405	405
B3-Evaluation des intrants	3 428	3 564	3 372	3 200
B4-Développement et valorisation des technologies	679	659	759	1 075
<b>TOTAL B</b>	<b>5 309</b>	<b>5 892</b>	<b>5 547</b>	<b>5 691</b>
C1-Impact des Systèmes de culture sur l'environnement	1 240	644	641	620
C2-Optimisation des systèmes de culture	559	679	759	850
C3-Gestion durable des innovations et protection intégrée	1 529	2 326	2 529	2 530
C4-Adaptation des itinéraires techniques aux contraintes d'organisation ou de marché	955	410	337	300
<b>Total C</b>	<b>4 284</b>	<b>4 060</b>	<b>4 265</b>	<b>4 300</b>
D1-Connaissance et valorisation des propriétés nutritionnelles	70	175	253	300
D2-Amélioration des procédés de transformation des graines	205	270	337	330
D3-Maîtrise de la qualité et de la sécurité des filières	250	379	421	410
<b>TOTAL D</b>	<b>525</b>	<b>825</b>	<b>1 012</b>	<b>1 040</b>
E1-Assurer une information technique et scientifique	538	1 071	843	840
E2-Valorisation des nouvelles technologies de l'information	621	516	674	850
E3-Appui opérationnel aux producteurs	2 788	3 127	3 203	3 050
<b>TOTAL E</b>	<b>3 947</b>	<b>4 714</b>	<b>4 721</b>	<b>4 740</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 154</b>	<b>16 791</b>	<b>16 859</b>	<b>17 006</b>
<b>Dont CVO</b>	<b>10 577</b>	<b>11 989</b>	<b>12 191</b>	<b>12 456</b>

ck

PC

### Annexe 3 : Coût prévisionnel des actions conduites par le FASO

Initiatives	2015	2016	2017	Total (k€)
<b>1. Anticiper les attentes sociétales</b>				
Connaissance et adaptation offre et demande	140	70	70	280
Augmenter la teneur en protéines des oléoprotéagineux	0	500	500	1 000
Développer des produits répondants aux besoins de l'alimentation animale	230	235	235	700
Développer des produits répondants aux besoins de l'alimentation humaine	230	235	235	700
Développement de la chimie des protéines	400	150	150	700
<b>2. Poursuivre une démarche environnementale tout au long de la filière</b>				
Réduction de l'impact environnemental de l'utilisation des intrants	0	665	0	665
Amélioration des analyses de performance environnementale	50	75	75	200
<b>3. Optimiser la production et développer la valorisation des produits</b>				
Amélioration des rendements (et de leur régularité)	2 730	2 735	2 735	8 200
Big Data	100	200	200	500
Intégration dans les systèmes de culture au travers de la pratique de la 2 <sup>ème</sup> culture	130	135	135	400
Amélioration de la qualité des produits	375	425	500	1 300
Améliorer la connaissance fondamentale sur les protéines végétales	85	85	80	250
Développement de la chimie des huiles	800	1 300	900	3 000
Innovation pilotes et amorçage	3 880	1 785	1 586	7 251
<b>4. Promouvoir les produits de la filière (et la filière)</b>				
Renforcer les échanges à l'international	120	140	140	400
Renforcer la communication sur l'intérêt de la filière	85	90	90	265
<b>Gestion</b>	360	367	373	1 100
<b>TOTAL</b>	<b>9 715</b>	<b>9 192</b>	<b>8 004</b>	<b>26 911</b>

PC  

